

## Nom du site de baignade : SAUVETERRE

## Description de la zone de baignade

**Nature** : estran sableux

**Longueur** : 345 m

**Largeur** : 300 m (estran)

**Marnage moyen** : 0,5 m

**Marnage maximum** : 1,5 m

**Dates de la saison balnéaire** : 15 juin – 15 septembre

**Localisation du point ARS** : Sauveterre

**Équipement** : 1 poste de secours, sanitaires.

**Accès aux animaux** : interdit dans la zone réglementée pendant la saison balnéaire (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre).

**Autres activités** : buvette/restauration, Activité de surf

**Zone riveraine** : Aucune

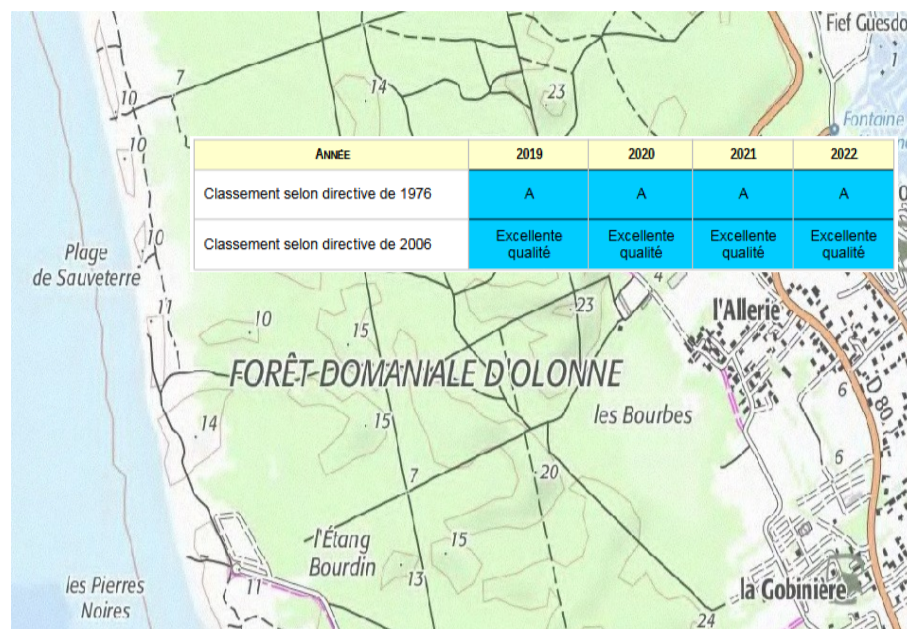
**Occupation du sol des bassins versants** : Zones urbaines 15 %, espaces naturels 25 %, zone agricole 30 %, surface en eau 30 %.

**Population permanente** : 45 000 (sur la commune).

**Population estivale** : 150 000 à 200 000 (sur la commune).

**Zone d'affichage des informations** : poste de secours.

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>



## Qualité du milieu marin



## Evolution du classement :

ANNÉE	2019	2020	2021	2022
Classement selon directive de 1976	A	A	A	A
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau de la plage de Sauveterre est d'excellente qualité vis-à-vis de la Directive baignade de 2006.

Le classement est stable dans le temps et donc peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Les seuils de recommandation de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) n'ont jamais été dépassés sur la période 2018-2021.

## Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas d'échouage d'algue verte constaté sur la plage.

## Inventaire des sources potentielles de pollution

**Assainissement eaux usées (collectif)** : 1 station d'épuration dont le remplacement est prévu, 13 postes de refoulement dont 2 présentent un risque de pollution avérée

**Assainissement pluvial** : environ 19 % de surface urbanisée

**Autres sources** : Fèces d'animaux domestiques observés sur la plage, parkings avec accès camping cars le long de la RD 80 et au niveau de l'écluse de la gachère. Occupations diverses de parcelles marais

**RAPPEL** : accès interdit aux chiens et autres animaux même tenus en laisse dans la zone réglementée, par arrêté municipal de plage 2023

## Propositions d'actions

ACTIONS – MESURES COMPLÉMENTAIRES	PROGRAMME DE RÉALISATION
Les plages des Granges et de Sauveterre se situent en sortie du bassin versant de l'Auzance et de Vertonne. Le profil de vulnérabilité des deux plages n'a pas mis en évidence de risque important de contamination bactériologique.	FAIT

## Gestion des pollutions à court terme

Mise en œuvre du plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapides et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement des seuils ANSES.

Gestionnaire : Mairie des SABLES D'OLONNE / Direction des Sports et du Nautisme

Contact : Tél : 02 51 23 16 00

